

FEUX DE FORÊT - RECOMMANDATIONS À LA POPULATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Rouyn-Noranda, 4 juin 2023 – La Direction de santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue invite la population à appliquer les mesures de prévention suivante en raison des feux de forêt dans la région.

Limiter ou reporter, lorsque possible, les activités extérieures qui nécessitent un effort physique*.

Cette recommandation concerne :

- Les travaux qui ne sont pas prioritaires (les entreprises peuvent joindre la [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail \(CNESST\)](#) pour obtenir plus de renseignements en lien avec la santé et la sécurité des travailleurs);
- Les activités sportives de groupes et individuelles.

*Veuillez noter que ces mesures sont fortement recommandées, mais qu'il n'est pas requis de joindre la Sûreté du Québec si vous constatez qu'elles ne sont pas appliquées.

Suivre régulièrement l'actualité pour obtenir des renseignements pour connaître les mesures de prévention qui s'appliquent (médias régionaux, page Facebook du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site Internet des Centres de services scolaires, etc.).

Limiter votre exposition.

En raison de la dégradation de la qualité de l'air, les personnes vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes, les aînés, les personnes asthmatiques, les personnes souffrant de problèmes cardiaques, ainsi que celles qui souffrent déjà de maladies respiratoires, comme l'emphysème et la bronchite chronique, sont invitées à diminuer leur exposition et se limiter aux activités essentielles en :

- Demeurant à l'intérieur de leur résidence;
- Fermant les fenêtres de la résidence;
- Limitant les échanges d'air avec l'extérieur (par exemple : arrêter l'échangeur d'air);
- Évitant de faire toute activité physique intense à l'extérieur.

Aussi, au cours des prochains jours, de grandes quantités de fumée pourront survenir par intermittence. La population de l'Abitibi-Témiscamingue est invitée à :

- Veiller à demeurer en contact avec les personnes seules;
- Contacter Info-Santé (811, option 1) ou Info-Social (811, option 2) si vous avez des préoccupations quant à votre état de santé.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez vérifier [l'indice de la qualité de l'air](#) ou consulter [les prédictions de fumé](#).

Des pannes d'électricité sont à prévoir, il est conseillé de garder vos appareils électroniques chargés. En cas de panne électrique ne jamais utiliser d'appareils qui brûlent un combustible (ex. : poêle à briquettes, Hibachi, BBQ, chaufferette à combustible, génératrice) à l'intérieur d'un domicile, d'un garage, d'un abri temporaire, d'un cabanon ou de tout autre espace fermé qui n'est pas destiné à cette fin.

Le Gouvernement a également décrété une interdiction d'accéder en forêt sur les terres du domaine de l'État et ferme les chemins de plusieurs secteurs. Il est possible de consulter la carte [Incendies de forêt - Interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'état et fermeture de chemins](#). Le risque d'incendie est actuellement extrême, il est interdit de faire des feux extérieurs, car ils pourraient se propager à grande vitesse et devenir incontrôlables.

- 30 -

Source : Sarah Charbonneau

Adjointe à la présidente-directrice générale – affaires publiques et relations avec les médias
08_cissat_communications@ssss.gouv.qc.ca